

Affiché le:	04/04/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 068-216803486-20240327-DE_2024_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 22/03/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 17

**Présents (15)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Brigitte SCHMITT, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (2)** : Mme Sandra SOENLEN à M. Philippe KELTHI, Mme Fabienne CHRISTEN à M. Pascal GERBER

**Excusés (2)** : M. Jean-Louis BIHR, M. Jean-Claude SALLAND

**Absents (3)** : Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Marie-Ange FINCK, M. Paul MEYER,

Référence de la délibération : DE\_2024\_17

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 FEVRIER 2024**

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 28 février 2024.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 2 avril 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 2 avril 2024.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*  
Fait à VIEUX-THANN, le 2 avril 2024.

La secrétaire de séance

L'auxiliaire de séance

Le Maire

Mme Jacqueline INGOLD

Anne Catherine VONESCH

Daniel NEFF

